

République Française

**LE CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PUY-DE-DÔME**

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration

L'an deux mille vingt-deux le 21 juin à 11 h 00,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 13 juin 2022

Secrétaire de séance : Nadine BOUTONNET

Conseillers en exercice : 29

présents : 15

représentés et votants : 26

Membres titulaires présents :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir de Dominique BRIAT), Nadine BOUTONNET (avec le pouvoir de Hélène BOUDON), Pascale BRUN (avec le pouvoir de Martine BONY), Isabelle GAUTHIER (avec le pouvoir de Christophe SERRE), Cécile GILBERTAS (avec le pouvoir de Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER), Christine MANDON (avec le pouvoir de Chantal FACY) et Hervé PRONONCE (avec le pouvoir de Sandrine ROUSSEL).

- **en visioconférence** : Graziella BRUNETTI, Rodolphe JONVAUX (avec le pouvoir de Flavien NEUVY), Sylviane KHEMISTI, Florence LEBLOND (avec le pouvoir de François RAGE), Serge MAFFRE, Jean-Marc MORVAN (avec le pouvoir de Jean-François MESSEANT), Cédric ROUGHEOL et Yannick VIGIGNOL (avec le pouvoir de Frédéric PILAUD).

Membres titulaires absents et excusés : Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Martine BONY, Hélène BOUDON, Dominique BRIAT, Jean-Paul CUZIN, Chantal FACY, Sébastien GOUTTEBEL, Josiane HUGUET, Jean-François MESSEANT, Flavien NEUVY, Frédéric PILAUD, François RAGE, Sandrine ROUSSEL et Christophe SERRE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu la loi n° 84-55 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

LE RAPPORTEUR AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ

Informations sur les décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration :

Le détail des emplois créés en interne ainsi que pour les missions relatives à l'intérim et au remplacement est présenté, ci-après, en application de la délibération n° 2020-49 du 12 novembre 2020 relative aux délégations de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président.

1. Emplois créés en interne :

→ période 16 mars 2022 au 20 mai 2022 → 4 postes

A titre d'information, ces postes concernent la catégorie C.

Grade	Catégorie	Nb de poste par grade	%
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4	100,00 %
	TOTAL	4	

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

2. Emplois créés par le service intérim :

→ période du 17 janvier 2022 au 13 mai 2022 → 821 postes

A titre d'information, les postes les plus nombreux sont ceux de catégorie C avec 677 postes contre 93 en A et 51 en B.

La catégorie C est la plus représentée avec 82.46 %.

La filière technique est la plus représentée avec 60.66 %.

Filières	Nb de postes	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	161	19.61 %
FILIERE TECHNIQUE	498	60.66 %
FILIERE MEDICO SOCIALE	119	14.49 %
FILIERE ANIMATION	41	5.00 %
FILIERE CULTURELLE	2	0.24 %
Total	821	100

GRADE/EMPLOI	CATEGORIE	NBRE DE POSTES PAR GRADES	CATEGORIE	POSTES	%
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	59			
ADJOINT D'ANIMATION	C	41			
ADJOINT TECHNIQUE	C	59			
AGENT D'ACCUEIL	C	12			
AGENT DE MAINTENANCE	C	4			
AGENT DE MAITRISE	C				
AGENT D'EXPLOITATION DES ROUTES	C	30			
AGENT GESTIONNAIRE COMPTABLE	C				
AGENT POLYVALENT	C	334			
AGENT SOCIAL	C	11			
AGENT ENTRETIEN	C				
ASSISTANT ADMINISTRATIF	A	4			
ASSISTANT ADMINISTRATIF	B	12	A	93	11.33 %
OPERATEUR	C	65	B	51	6.21 %
GESTIONNAIRE RH	B	1	C	677	82.46 %
RESPONSABLE MARCHE	A	2	TOTAL	821	100.00 %
ASSISTANT SOCIAL	A	4			
ASSISTANT SOCIAL POLYVALENT	A	47			
ASSISTANT TECHNIQUE	B	7			
OPERATEUR	B	11			
CONSEILLER ECONOMIQUE SOCIAL ET FAMILIALE	A	8			
CUISINIER	C	32			
GARDIEN	C	18			
CHARGE DE MISSION	A	2			
CONTROLEUR	A	4			
INSTRUCTEUR	C	2			

Service intérim (suite)

GRADE/EMPLOI	CATEGORIE	NBRE DE POSTES PAR GRADES
INFIRMIER	A	2
PUERICULTRICE	A	5
PSYCHOLOGUE	A	1
MEDECIN	A	10
RESPONSABLE DOCUMENTAIRE	B	2
SECRETAIRE	C	
SECRETAIRE	B	
SECRETAIRE MEDICO SOCIALE	C	9
SECRETAIRE MEDICO SOCIALE	B	18
SECRETAIRE ACTION SOCIALE	C	
TRAVAILLEUR SOCIAL	A	4
TRAVAILLEUR SOCIAL ASE	A	
VAGUEMESTRE	C	1
TOTAL	821	

3. Emplois créés par le service remplacement :

→ période du 17 janvier 2022 au 13 mai 2022 → 25 postes

A titre d'information, les postes les plus nombreux sont ceux de catégorie C avec 11 postes contre 5 en A et 9 en B.

GRADE	CATEGORIE	NBRE DE POSTE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ATTACHE TERRITORIAL	A	5
REDACTEUR TERRITORIAL	B	7
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2
ADJOINT ADMINSTRATIF	C	11
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	
ADJOINT ADMINSTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	
TOTAL		25
FILIERE MEDICO SOCIALE		
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	
TOTAL GENERAL		25

CATEGORIE	POSTES	%
A	5	20.00 %
B	9	36.00 %
C	11	44.00 %
TOTAL	25	100.00 %

FILIERES	Nb de postes	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	25	100.00 %
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL	25	100 %

Informations diverses :

➔ **Décisions prises en matière de marchés publics :**

Depuis la dernière réunion du Conseil d'administration, trois décisions d'attribution de marchés publics ont été prises. Elles portent sur les besoins en équipements suivants :

Domaine d'achat	Prestations	Type de consultation	Attributaire	Montant	Durée / Notification
SERVICES	Réalisation de la charte graphique et du nouveau logo	Procédure adaptée	LAMARCK-MEDIAFIX 15 rue de la Morée 63000 CLERMONT-FERRAND	Prix unitaire : 10 000 € HT	11 février 2022
FOURNITURES	Fournitures et livraison d'ordinateurs portables	Procédure adaptée Accord-cadre à bons de commandes pour 2 à 15 unités	ABICOM INFORMATIQUE 10 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE	Prix unitaire : 789 € HT	De sa notification (16 février 2022) jusqu'au 31 décembre 2022
SERVICES	Mission de conseil, d'assistance technique et juridique pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire	Procédure adaptée allégée	RISK PARTENAIRES Centre commercial Saint-Michel Rue des traits la Ville 80048 TOUL	4 146,25 € HT	16 février 2022

D'autre part, concernant des marchés publics en cours d'exécution, plusieurs décisions ont été actées :

1/ Marché de travaux pour le remplacement du système de chauffage-rafraîchissement :

Ce marché, notifié le 5 janvier 2022 auprès du titulaire Auvergne Degré Services, a démarré en exécution le 15 février pour une durée de trois mois. Le contexte géopolitique actuel génère des difficultés d'approvisionnement des matériels. Le marché a accusé un retard d'environ trois semaines sur le planning d'exécution initial. Une prolongation du délai a été décidé par ordre de service.

2/ Contrat groupe assurance statutaire :

De récentes évolutions réglementaires ont pérennisé les modalités de calcul du capital décès, modifié les conditions d'attribution ainsi que les durées de congés paternité / maternité, et enfin instauré le temps partiel thérapeutique sans congé pour raison de santé préalable.

Pour couvrir ces évolutions, les assureurs et leurs courtiers proposent leur prise en compte par l'application d'une surprime sur la dernière année du contrat groupe.

Cette surprime est de 0.13 % pour le contrat groupe subseuil (collectivités de 30 agents et plus) et de 0.12% pour le contrat groupe des collectivités de 1 à 29 agents. Sur ce dernier contrat groupe, il est à noter que la surprime ne concerne que le mode de calcul du capital décès, les deux autres évolutions réglementaires étant intégrées sans surcoût.

Il a été fait le choix pour les deux contrats de laisser libre choix aux collectivités d'accepter ou non la surprime pour cette dernière année du marché.

Le Centre de Gestion actera la surprime pour les collectivités qui le souhaitent.

Concernant son contrat propre, le Centre de Gestion approuve l'application de la surprime de 0.13 %. Cette augmentation, inférieure au seuil, prendra la forme d'un avenant au contrat.

➡ Contrôle hiérarchisé des dépenses :

Comme depuis plusieurs années, la Paierie Départementale a procédé au contrôle hiérarchisé des dépenses du Centre de Gestion.

Cette année, le contrôle a été accentué sur les dépenses présentant les risques et enjeux les plus importants de manière à contribuer à la prévention des anomalies de mandatement.

Le compte rendu du Payeur Départemental fait état des éléments d'information suivants sur l'exercice 2021 :

* sur les 1 832 lignes de mandats reçues ➡ 30 ont été rejetées, ce qui en terme de pourcentage représente 4,31 % contre 4,88 % en 2020. La majorité des erreurs relevées proviennent des rejets de paiement de décharges d'activités syndicales auprès des collectivités qui ont opéré un changement de coordonnées bancaires suite à la fusion de plusieurs trésoreries.

* le délai global de paiement correspond au délai qui s'écoule entre la date de réception de la facture et la date de sa mise en paiement par le comptable public. Il doit être de 30 jours maximum, 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable. Le contrôle hiérarchisé constate un délai de 9,35 jours sur l'exercice contre 12,66 jours pour l'exercice 2020.


Le taux de représentativité mesure la proportion de mandats portant les dates de début et de fin du délai global de paiement. Pour être significatif, le taux doit être supérieur à 70 %. Il s'élève à 99,88 % (99,37 % en 2020).

Pour 2021, le Payeur Départemental considère que la qualité du mandatement ressort dégradée en raison d'une erreur localisée et répétitive sur les décharges d'activités de services.

Les délais de paiement se sont fortement améliorés et participent à l'impression d'une bonne gestion de l'établissement.

Enfin, il souligne les bonnes relations des équipes entre l'ordonnateur et le comptable qui permettent de traiter les problématiques de façon efficace.

Le Conseil d'administration prend acte de ces informations.


Le Président
Tony BERNARD
Maire de Châteldon

